

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects Division (SPD)/Division de Projets Spéciaux (DPS) Terrasses de la Chaudière 4th Floo Terrasses de la Chaudière 4e étage 10 Wellington Street, 10 Wellington Street, Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet							
SGDPI Services							
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.					
U8210-198681/A		001					
Client Reference No N° de référence du client		Date					
U8210-198681			2019-07-26				
GETS Reference No N° de référence de SEAG							
PW-\$\$XU-002-36647							
File No N° de dossier CCC	C No./N° CCC - FMS	No./N°	VME				
002xu.U8210-198681							
Solicitation Closes - L'in	vitation nren	nd fin	Time Zone				
Solicitation Closes - L'invitation pren			Fuseau horaire				
at a			Eastern Daylight Saving				
on - le 2019-09-19			Time EDT				
F.O.B F.A.B. Specified Herein	- Précisé dans les pr	résentes					
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur				
Kim, Raquel			002xu				
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX				
(613) 406-0742 ()			() -				
Destination - of Goods, Services, an Destination - des biens, services et INNOV, SCI AND ECON DEVT CAI PDP 1, 11 FLOOR 50 VICTORIA ST K1A0C9	construction:						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur.	/de l'entrepreneur
	·
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to signification (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date



MODIFICATION DE LA PRÉSENTE SOLLICITATION NO. 001 EST SOULEVÉE POUR:

- 1. Répondre aux questions reçues des fournisseurs de l'industrie; et
- 2. Modifier la DP.

PARTIE A: QUESTIONS ET RÉPONSES

Question # 001

Référence: Question générale

Question #001:

Les exigences du CNO et du SGDPI de l'OPIC ont été publiées en avril, cette année, par le biais de la DDP (No. U8210-197923/A), pourquoi l'exigence du SGDPI est-elle republiée séparément dans cette DDP (No. U8210-198681/A)? Quels changements majeurs ont été apportés?

Réponse #001:

En ce qui a trait à l'exigence relative au SGDPI, aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de la sollicitation antérieure U8210-197923/A. Par conséquent, de nombreux changements ont été apportés pour réduire les obstacles empêchant l'industrie de soumissionner. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux changements:

- Attribuer un (1) contrat plutôt que deux (2) contrats;
- Dans l'énoncé des travaux, suppression de l'exigence relative aux services de conseil stratégique;
- Dans l'énoncé des travaux, réduction des catégories de ressources requises et du nombre de ressource tout en augmentant le nombre total de jours de travail associés à la plupart des catégories de ressources;
- Dans l'évaluation de l'expérience de l'entreprise, réduction du nombre de critères obligatoires de six (6)
 à cinq (5) et assouplissement des exigences relatives à la transformation ou à la modernisation des TI,
 ainsi qu'au bureau officiel;
- Dans l'évaluation des ressources clés, réduction du nombre d'évaluations des ressources clés de sept (7) à quatre (4); et
- Dans l'évaluation technique, modification de la plupart des critères en ajustant des paramètres tels que la réduction de la durée minimale et l'augmentation du délai dans lequel le contrat ou le projet a été exécuté.

Question # 002

Référence: Titulaire

Question #002:

Le Canada pourrait-il confirmer, s'il y a, ou s'il y a eu, un titulaire ayant effectué les tâches décrites dans la DDP? Dans l'affirmative, qui était l'entreprise et quel était le montant du contrat?

Amendment 001 Page 1 of 7

Demande de soumissions: U8210-198681/A Id de l'acheteur: 002XU Demande de propositions (DP) SGDPI Services de partenariat en technologies – Modernisation de la TI de l'OPIC

Réponse #002:

Le Canada, confirme qu'aucun fournisseur n'a fourni ou ne fournit actuellement à l'OPIC, les services décrits dans la DDP pour les services d'un partenaire en technologies des SGDPI.

Question # 003

Référence:

Coentreprises

Question #003:

Est-ce que les coentreprises peuvent soumissionner sur cette DDP?

Réponse #003:

Oui, les coentreprises peuvent soumissionner sur cette demande de propositions à condition de se conformer à la section 1.2.7 de la demande de propositions qui stipule « Les titulaires d'AMA invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l'AMA nº EN578-170432 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission. »

Question # 004

Référence:

Date de clôture des offres

Question #004:

Lors de la publication précédente de cette DP, le Canada avait finalement accordé sept semaines pour répondre. La DP actuelle a changé depuis la publication précédente en avril, mais elle exige toujours un niveau d'effort très élevé, de sorte qu'une réponse conforme et qualitative puisse être soumise.

En raison de la période des vacances, de la complexité et du niveau de détails requis, le Canada envisagerait-il d'accorder une prolongation de (1) mois, soit jusqu'au 19 septembre 2019?

Réponse #004:

Le Canada accorde une prolongation de la date de clôture des offres. La nouvelle date de clôture des soumissions est **le 19 septembre 2019**. Veuillez noter que le Canada n'a pas l'intention de prolonger davantage la date de clôture des soumissions.

Question # 005

Référence:

Question générale

Amendment 001 Page 2 of 7

Demande de soumissions: U8210-198681/A Id de l'acheteur: 002XU

Demande de propositions (DP) SGDPI Services de partenariat en technologies – Modernisation de la TI de l'OPIC

Question #005:

Le Canada envisagera-t-il de tenir une conférence ou une réunion des soumissionnaires à un moment donné avant la clôture des soumissions afin de fournir aux soumissionnaires un aperçu de la vision de l'OPIC et de la stratégie d'approvisionnement (c.-à-d. Services au partenaire technologique et services au partenaire-commercial) afin de fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer les décisions prises par la communauté des fournisseurs?

Réponse #005:

Le Canada peut envisager de tenir une conférence ou une séance d'information des soumissionnaires pendant le processus de sollicitation pour fournir des éclaircissements et des informations supplémentaires sur le programme, ainsi que de répondre aux principales préoccupations de l'industrie, à condition que celle-ci soit demandée par de multiples fournisseurs.

Question # 006

Référence:

Évaluation technique

Question #006:

En réponse aux exigences OO-1, OO-2, CO-1, CO-2 or CO-6, si le soumissionnaire a modifié ou construit, en fonction des exigences respectives du système de gestions des cas du flux de travail, un système intégré de gestion des documents/dossiers, est-il acceptable pour le soumissionnaire de citer un contrat pour répondre à la fois aux parties A et B de ces exigences?

Réponse #006:

Oui, le soumissionnaire peut fournir le même contrat de référence pour les parties A et B des OO-1, OO-2, CO-1, CO-2 ou CO-6 si le contrat de référence couvre respectivement toutes les exigences décrites dans la partie A et la partie B.

Question # 007

Référence:

Évaluation technique

Question #007:

De nombreux contrats de grande valeur sont des contrats de type omnibus et ne sont pas conçus spécifiquement pour un seul projet. Par conséquent, si un soumissionnaire a réalisé plusieurs projets, impliquant, par exemple, deux (2) systèmes de gestion de cas dans le cadre d'un contrat omnibus unique de grande valeur, est-il acceptable pour les soumissionnaires de faire référence à ces deux (2) projets avec la même exigence? Par exemple, le CO-1 requiert entre 2 et 6 ans d'expérience dans l'amélioration ou la mise à niveau des systèmes de gestion des cas et des flux de travail. Si un soumissionnaire a de l'expérience dans un projet de 36 mois (projet A) développant un système de gestion des cas et des flux de travail ainsi que sur un projet de 37 mois (projet B) développant un

Amendment 001 Page 3 of 7

Demande de soumissions: U8210-198681/A Id de l'acheteur: 002XU

Demande de propositions (DP) SGDPI Services de partenariat en technologies – Modernisation de la TI de l'OPIC

système de gestion des cas et des flux de travail qui ont été livrés simultanément dans le même contrat de grande valeur, le soumissionnaire obtiendra-t-il 60 points?

Réponse #007:

Comme indiqué dans la demande de propositions, le Canada tient compte des années d'expérience simultanées (c.-à-d. durant une même période) pour les critères relatifs à l'organisation, mais n'acceptera pas les années d'expérience simultanées (c.-à-d. durant une même période) pour des ressources clés. Dans le scénario décrit cidessous, le soumissionnaire recevrait 60 points.

Pour plus de précision, afin de démontrer l'expérience organisationnelle requise, le soumissionnaire doit fournir un ou des **contrats de référence**. D'autre part, pour démontrer l'expérience requise pour les critères relatifs aux ressources clés, le soumissionnaire doit fournir **des projets de référence**. Dans ce cas, ce contrat de grande valeur sera considéré comme un (1) contrat de référence pour les critères relatifs à l'organisation. Cependant, il peut être utilisé, le cas échéant, comme deux (2) projets de référence différents pour les critères relatifs aux ressources clés.

Question # 008

Référence:

Énoncé des travaux

Question #008:

Est-ce que ISDE/OPIC a sélectionné une ou plusieurs solutions commerciales existantes (COTS) pour concrétiser cette vision? Dans la négative, l'OPIC a-t-il l'intention de s'en procurer pour répondre à ses besoins ou tirer parti des licences existantes du GC?

Réponse #008:

ISDE/OPIC n'a pas encore sélectionné aucune solution(s). Toutefois, l'OPIC a l'intention de tirer parti des licences d'octroi par le GC pour les logiciels/solutions commerciaux disponibles sur le marché (COTS). Si cela n'était pas viable ou approprié, l'OPIC, avec l'aide des partenaires technologiques et des partenaires commerciaux, explorerait d'autres options et mettrait en œuvre la solution la plus appropriée.

Question # 009

Référence:

Question générale

Question #009:

Le Canada envisage-t-il que le «partenaire commercial» mentionné dans la demande de propositions fournisse des services de gestion de programme et d'intégration pour les contrats CNO et SGDPI?

Réponse #009:

Il est prévu que le partenaire commercial travaille avec ISDE/OPIC et les partenaires en technologies pour fournir des services de leadership, de gestion et de conseil pour soutenir la modernisation, l'harmonisation et

Amendment 001 Page 4 of 7

l'intégration des applications et des systèmes de CNO et SGDPI. Les exigences de travail du partenaire commercial incluraient le service aux entreprises (p. ex. solution commerciale et solution technologique), le service de gestion à l'échelle du gouvernement (p. ex. gestion de portefeuille et gestion de projets) et le service de soutien aux achats.

Question #010

Référence:

Énoncé des travaux

Question #010:

Le Canada peut-il confirmer si le partenaire technologique fournira des services principalement destinés à l'environnement existant ou si le contrat du partenaire technologique sera mis à profit pour soutenir la transformation et permettre à l'OPIC de concrétiser sa vision?

Réponse #010:

Le partenaire en technologies des SGDPI serait tenu d'appuyer principalement la modernisation, l'harmonisation et l'intégration de diverses applications et systèmes de l'OPIC. Le partenaire en technologies des SGDPI pourrait également être invité à fournir certaines ressources pour fournir un soutien en service aux systèmes existants. Veuillez-vous référer à l'annexe A – Énoncé des travaux pour plus de détails.

Question #011

Référence:

Question générale

Question #011:

La Section 2.1.6 de la DDP stipule "Le paragraphe 4 de l'article 05 des instructions uniformisées CCUA 2003 (2019-03-04) est modifié comme suit:

Supprimer: 60 jours Insérer: 365 jours

Le Canada pourrait-il expliquer pourquoi la période de validité des offres augmente considérablement?

Réponse #011:

Le Canada a l'intention de conclure ce processus en décembre 2019. La période de validité des offres est passée de 60 à 365 jours afin d'atténuer des imprévus éventuels de la demande de propositions, ce qui pourrait retarder considérablement l'attribution du contrat.

Question # 012

Référence:

Amendment 001 Page 5 of 7

Demande de soumissions: U8210-198681/A Id de l'acheteur: 002XU

Demande de propositions (DP) SGDPI Services de partenariat en technologies – Modernisation de la TI de l'OPIC

Question générale

Question #012:

Pour tirer parti des compétences et des expériences mondiales des entreprises, le Canada envisagerait-il de réviser la définition de soumissionnaire pour y inclure ses sociétés affiliées, sa société mère et ses filiales?

Réponse #012:

Le Canada examinera cette suggestion avec les parties prenantes concernées et fournira une réponse officielle dans la modification subséquente de la sollicitation.

Question #013

Référence:

Technical Evaluation

Question #013:

Plusieurs exigences évaluées attribuent des points supplémentaires pour les projets qui ont été exécutés pour un Bureau international de la propriété intellectuelle réduisant ainsi la note maximale possible pour un soumissionnaire qui n'a pas travaillé sur des projets de gestion de cas et/ou de gestion de documents avec l'OPIC ou d'autres bureaux internationaux de la PI jusqu'à un maximum de 91,45 %. Cette exigence favorise donc à la fois les fournisseurs titulaires et les soumissionnaires internationaux, tout en plaçant les soumissionnaires par ailleurs qualifiés et ayant de solides antécédents en matière de prestation de services au gouvernement du Canada dans une position nettement désavantageuse. Par conséquent, nous demandons respectueusement que le Canada supprime toute attribution de points spécifique à la propriété intellectuelle.

Réponse #013:

Afin de différencier davantage l'expérience technique et la capacité des soumissionnaires, une expérience spécifique à un Bureau de la propriété intellectuelle sera appréciée avec des points supplémentaires. Toutefois, afin d'assurer l'équité et d'éviter les préjugés, le poids d'une telle expérience est prudemment limité à 8,55 % de la note totale.

Comme nous l'avons expliqué à la **réponse #002** à la **question #002**, aucun fournisseur n'a fourni ou ne fournit, à l'OPIC les services décrits dans la DP (SGDPI Services de partenariat en technologie). De plus, conformément à la décision du TCCE, l'avantage du titulaire est acceptable dans une certaine mesure pour les marchés publics.

Néanmoins, le Canada examinera cette suggestion avec les parties prenantes concernées et fournira une réponse formelle dans une modification subséquente de la sollicitation.

Question #014

Référence:			
Date de clôture			
Question #014:			

Amendment 001 Page 6 of 7

Demande de soumissions: U8210-198681/A Id de l'acheteur: 002XU Demande de propositions (DP) SGDPI Services de partenariat en technologies – Modernisation de la TI de l'OPIC

Étant donné que c'est la période des vacances d'été, il est difficile d'obtention les références de nos clients, d'où nous demandons officiellement une prolongation de deux (2) semaines?

Référence #014:

Voir la Réponse #004 à la Question #004.

Question #015

Référence:

Date de clôture

Question #015:

Étant donné l'étendue de l'exigence et du moment (période des vacances d'été), le Canada pourrait-il prolonger de dix (10) jours ouvrables la date de clôture des soumissions?

Réponse #015:

Voir la Réponse #004 à la Question #004.

PARTIE B: RÉVISIONS de la DP

Aucune modification n'a été apportée à la demande de propositions à la suite à cette demande de modification à la DP.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOUMISSION D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉS

Amendment 001 Page 7 of 7